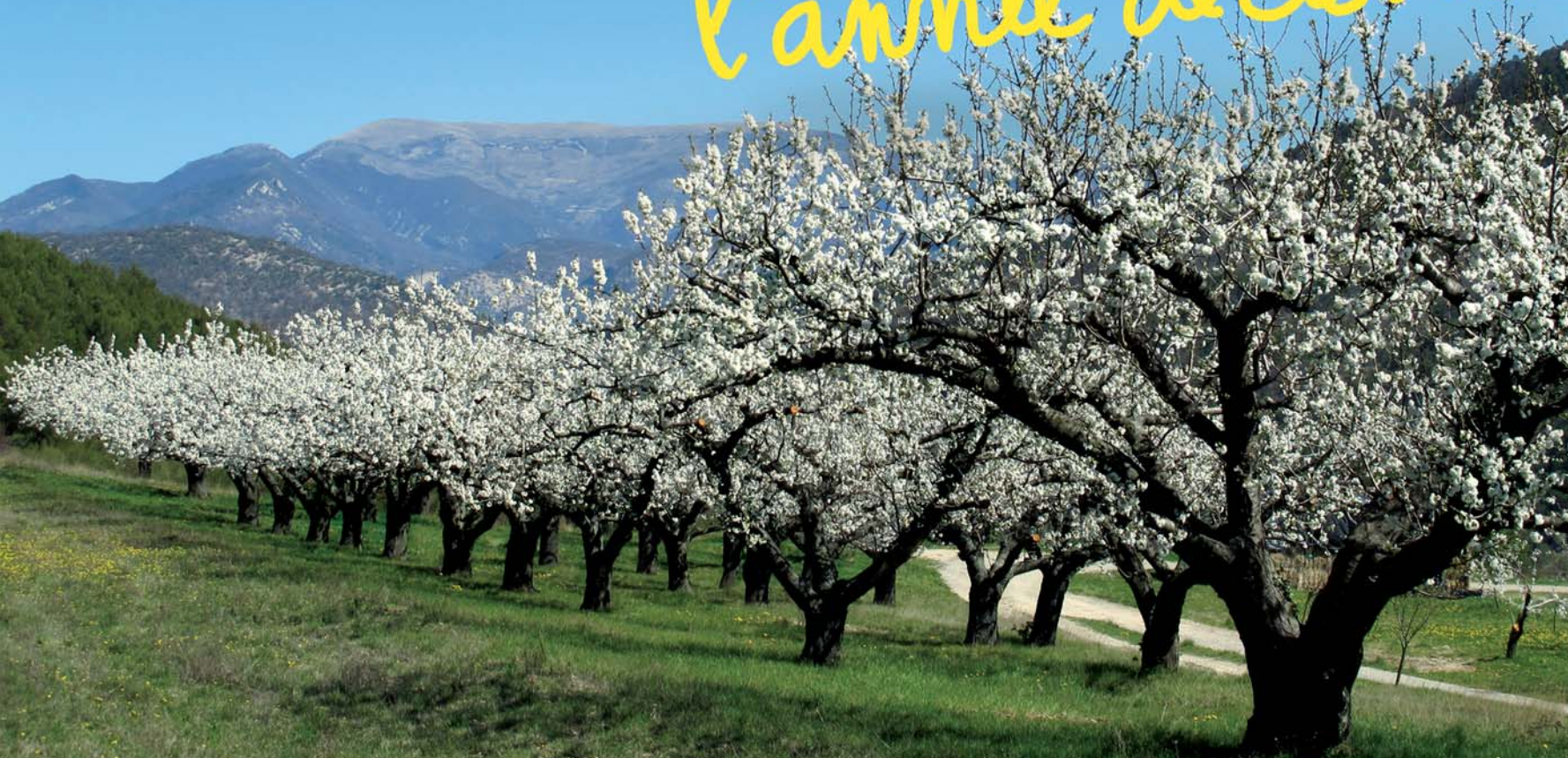


Parc naturel régional des Baronnies Provençales

l'année décisive



Le moment est enfin venu de décider !

Cette fois on y est. L'année 2011 sera décisive pour la création du Parc naturel régional des Baronnies Provençales. Le projet a reçu les avis, tous très favorables, du ministère du Développement durable, de la région Rhône-Alpes et de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. La réforme des collectivités va éloigner le monde rural des principaux centres de décision. Il est urgent et nécessaire de regrouper tous les acteurs du territoire qui veulent défendre un monde rural vivant, dynamique et ouvert, ne pas subir mais se donner les moyens de construire un avenir valorisant notre environnement préservé. Si la grande majorité des 130 communes concernées adhère, par délibération, au projet de Parc, ce dernier pourrait voir le jour dès 2012. Dans le cas contraire le projet de Parc naturel régional pourrait être définitivement enterré.

Les Baronnies Provençales ont leur destin en main.

La chance de ce territoire faiblement peuplé c'est de ne pas avoir été abîmé par l'industrialisation, et de disposer aujourd'hui d'un patrimoine naturel qui représente son véritable atout. Son handicap, c'est justement la désertification rurale et le recul pesant des solidarités nationales et des services publics.

2 Le moment est enfin venu de décider !

3 La carte du territoire

4 Une vision pour l'avenir
Pour ou contre ?

6 Le Parc en 12 questions

8 Valoriser les atouts naturels et humains
Un patrimoine naturel très riche.
Préserver la qualité des espaces ordinaires.

10 L'eau, un bien précieux.
Mieux connaître le patrimoine culturel.

12 Un patrimoine agricole et forestier emblématique.
Quand les moutons entretiennent le paysage.

14 Développer l'économie basée
sur l'identité locale
Des produits diversifiés et de qualité.
Dynamiser l'espace agricole.

16 Une destination nature de tourisme durable.
Anticiper et innover.

18 Concevoir un aménagement
solidaire et durable
Un urbanisme maîtrisé.
Favoriser la sobriété énergétique et les énergies locales.

20 Rééquilibrer et favoriser l'accès à la culture.
Vivre ensemble.



Le territoire de notre Parc naturel régional des Baronnies Provençales

130 communes, 39 000 habitants, 226 000 hectares. Un territoire qui ne compte en moyenne que 15 habitants au km² (4 habitants au km² dans le cœur rural de montagne) avec 62 communes de moins de 100 habitants.

Près de 800 personnes ont participé de 2008 à 2010 à l'élaboration de la Charte constitutive du Parc naturel régional.

Le compte à rebours a commencé. La Charte du projet de Parc, validée le 26 avril, sera soumise à enquête publique. Celle-ci se déroulera dans les 130 communes des Baronnies Provençales entre mi-juin et mi-juillet. Le vote des communes et communautés de communes interviendra entre novembre 2011 et février 2012.



Le Parc en 12 questions

Qu'est-ce

qu'un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement. Il a pour vocation de protéger et valoriser le patrimoine humain, naturel et culturel de son territoire et de développer :

- des actions et des projets innovants et / ou expérimentaux,
- une solidarité financière spécifique de l'État, des Régions, des Départements et de l'Europe,
- une ingénierie territoriale pour accompagner les porteurs de projets et fédérer les acteurs,
- une marque pour qualifier le territoire, ses produits et ses services,
- une notoriété et une image reconnues nationalement et internationalement.

Qu'est-ce que n'est pas un Parc naturel régional ?

Un Parc naturel régional n'est pas une mise sous tutelle des collectivités et structures existantes. Les communes ne transféreront aucune compétence lors de sa création.

Un Parc naturel régional n'est pas un guichet à subventions : il ne se substitue pas aux collectivités, à l'État ou à l'Europe qui restent maîtres de leurs politiques d'attribution de subventions.

- 6 Un Parc naturel régional n'est pas un échelon supplémentaire pour le traitement des dossiers.

Un Parc naturel régional n'est pas un espace sanctuaire. Il n'a pas de pouvoir réglementaire et ne lève pas l'impôt.

Quelles sont les missions d'un Parc naturel régional

Un Parc naturel régional a notamment pour mission la protection et la gestion du patrimoine naturel, culturel et paysager. Il contribue à définir et orienter les projets d'aménagement de son territoire. Il assure aussi le développement économique et social en soutenant les entreprises valorisant les ressources naturelles et humaines du territoire. Il a, par ailleurs, une mission d'accueil, d'éducation et d'information par des actions de sensibilisation des habitants. Enfin il peut être territoire d'expérimentation pour des programmes de recherche et des méthodes d'actions qui peuvent être reprises tant au niveau national qu'international.

Quel sera le financement du Pnr des Baronnies Provençales ?

Le Parc naturel régional des Baronnies Provençales disposera d'un budget de fonctionnement et d'un budget d'investissement. Son budget de fonctionnement, de l'ordre d'un million d'euros, sera couvert à 40% par la région Rhône-Alpes, 20% par la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, 20% par le département de la Drôme, 10% par le département des Hautes-Alpes, les 10% restant étant à la charge des collectivités locales (2 euros environ par habitant des

Baronnies Provençales par an) et des villes portes. Quant aux programmes d'actions, ils feront l'objet de financements spécifiques et complémentaires des crédits "classiques" de l'Europe, de l'État, des Régions et des Départements.

Comment fonctionnera le Pnr des Baronnies Provençales ?

Le Parc sera géré par un Syndicat Mixte qui regroupera les communes ayant approuvé la Charte, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur, les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, les communautés de communes ainsi que sept villes portes (Dieulefit, Grignan, Montélimar, Sisteron, Vaison-la-Romaine, Valréas et Veynes).

Les délégués des collectivités locales (un délégué par commune) disposeront de la majorité des voix dans les instances de décision qui voteront les budgets et arrêteront les programmes d'actions annuellement.

Le Parc disposera de chargés de mission thématique dans les divers domaines de la Charte œuvrant en "réseau" avec les collectivités, les habitants du territoire et les partenaires. Ils seront chargés de monter et de fédérer les actions prévues dans la Charte et d'intervenir en appui technique auprès des collectivités locales, des élus, des habitants et des autres partenaires.

Qu'est-ce qu'une **ville porte** ?

Dans un souci de solidarité ville-campagne, les Parcs naturels régionaux entretiennent des relations privilégiées avec les communes urbaines situées à leur périphérie (accueil des scolaires, information touristique, sensibilisation des habitants...). Ce sont les villes portes qui sont membres de l'organisme de gestion du Parc et participent à son financement.

Une commune peut-elle **refuser d'adhérer** au Parc naturel régional ?

L'adhésion des communes au Parc naturel régional des Baronnies Provençales est libre, volontaire et individuelle. C'est pourquoi une commune peut refuser d'adhérer au Parc même si la structure intercommunale dont elle est membre a approuvé la Charte. Dans ce cas, le territoire de cette commune n'est pas classé en Parc naturel régional, et les projets des habitants et des acteurs seront exclus pour douze ans des moyens de la politique du Parc.

Qu'est ce que **la marque** Parc naturel régional ?

La marque Parc naturel régional est une marque collective nationale déposée à l'INPI (institut national de la propriété industrielle) par le ministère en charge de l'environnement qui concède cette marque au Syndicat Mixte. Ce dernier utilise cette marque logo pour l'identification de son territoire et des équipes

spécifiques (signalétique, circuits de découverte, signalisation routière etc.) pour ses besoins institutionnels et en appui au développement local comme outil de valorisation de certains produits, services ou savoir-faire de son territoire.

Qu'est-ce que la **Charte d'un Parc naturel régional** ?

La Charte du Parc naturel régional est le cadre d'objectifs et d'actions partagés pour le territoire pour douze ans. La charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc ainsi que les moyens qui lui permettent de les mettre en œuvre. Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menées sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

La **Charte engage** qui et à quoi ?

La Charte engage les collectivités du territoire (communes et structures intercommunales), les départements de la Drôme et des Hautes-Alpes, les régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur qui l'ont adoptée ainsi que l'État qui l'approuve par décret.

L'État matérialise l'engagement de ses services à contribuer à la mise en œuvre de la Charte par la signature obligatoire d'une convention d'application entre le Préfet de Région et le Parc. Au bout des douze ans une procédure de reclassement du Parc doit être engagée par la Région.

Quels **avantages** et **quelles contraintes** pour les communes ?

Les communes adhérentes s'impliqueront par leur délégué dans ce projet collectif de développement du territoire. Elles bénéficieront de l'image de marque du Parc, d'une équipe pluridisciplinaire à leur service pour les accompagner dans leurs projets, et des moyens financiers supplémentaires pour l'application de la Charte du Parc. En adhérant au Parc naturel régional, les communes acceptent librement de respecter les règles du jeu négociées entre tous les signataires de la Charte.

Quels **avantages** et **quelles contraintes** pour les habitants ?

Le Parc naturel régional ne disposant pas d'un pouvoir réglementaire spécifique ne modifie en rien les règles générales applicables au droit de propriété, à la chasse, à la pêche... Les habitants pourront être acteurs individuellement ou collectivement de la Charte du Parc, et bénéficier des actions réalisées par les collectivités et acteurs locaux.



Très présentes dans les Baronnies Provençales les plantes messicoles, ces fleurs “compagnes des moissons”, sont d'excellents indicateurs d'une agriculture raisonnée.



Le Parc reconnaît l'importance de la gestion traditionnelle et collective de la faune par les associations de chasse et de pêche et soutient les projets d'ouverture de milieux, notamment en faveur du petit gibier.



Le Parc incitera la population locale à mieux observer, connaître et apprécier les espaces et les espèces de notre territoire.



AMBITION 1

Valoriser les atouts naturels et humains

Un patrimoine naturel très riche

Pour mieux préserver et valoriser un territoire, il faut bien le connaître. Pour mieux décider, il faut également pouvoir anticiper les évolutions. Le Parc se donne donc pour objectif l'amélioration continue des connaissances sur l'évolution des milieux naturels, des paysages, des espèces vivantes, des cultures agricoles et des effets du changement climatique. Ces renseignements seront également accessibles à tous. Les espaces naturels les plus remarquables pourront faire l'objet de plans ou de contrats de gestion, établis en accord avec les communes et les propriétaires privés concernés. Ils seront destinés à préserver certaines espèces (exemple : plan de gestion de l'Espace Naturel Sensible de Montrond sur la commune de Verclause).

Préserver la qualité des espaces ordinaires

Si les Baronnies Provençales disposent d'espaces et d'espèces remarquables, la majorité du territoire est constituée d'une nature dite “ordinaire”. Ces espaces ordinaires sont primordiaux pour la préservation de la biodiversité. Qui dit espace ordinaire ne veut donc pas dire espace à délaissier. Le Parc cherchera à développer des projets communaux de sensibilisation, de préservation et de mise en valeur d'espaces naturels et paysagers aux abords des villages ou aux abords de ruisseaux et rivières avec les pêcheurs. Certaines espèces envahissantes qui posent actuellement problème (comme la renouée du Japon sur le Buëch, l'Ouvèze et l'Eygues ou encore l'ambrosie à feuille d'armoïse sur le Lez et l'Ouvèze), feront l'objet de mesures d'éradication.

“Quand on se parle on se comprend mieux”. Le Parc, qui ne dispose d'aucun pouvoir réglementaire en ce qui concerne la chasse, fait sienne cette maxime. Il a été décidé de créer et d'animer une cellule de dialogue et de médiation entre les agriculteurs, les sylviculteurs et les chasseurs pour anticiper les problèmes de dégâts engendrés par certaines espèces et de proposer des actions concertées adaptées.

Dans les Baronnies Provençales on peut admirer le vautour fauve, moine et percnoptère. Il ne manque que la présence permanente du gypaète barbu, récemment introduit dans le Vercors et qui commence à explorer notre territoire, pour compléter la chaîne des équarrisseurs naturels.

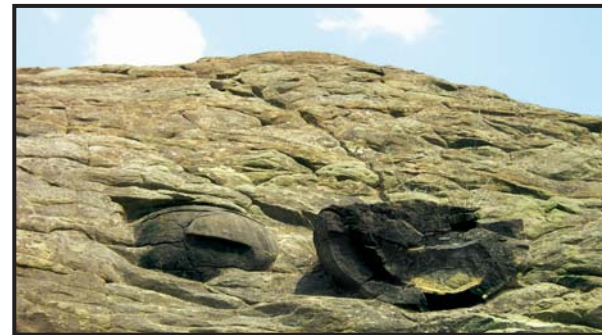




Des projets exemplaires de bonne gestion patrimoniale de l'eau seront soutenus.



Parmi les sites à fort caractère patrimonial figure la vieille ville de Serres.



La géologie des Baronnies Provençales, marquée par le plissement de formations sédimentaires datant principalement de l'ère secondaire, contribue à l'originalité et à la beauté des paysages. Les sites les plus remarquables, comme le Serre de l'Ane à La Charce, reconnu comme référence géologique mondiale, celui de Vergol à Montbrun-les-Bains, le Risou et le site des boules de grès du Serre d'Athruy à Saint-André-de-Rosans (notre photo) ou le secteur des arbres pétrifiés du piémont de la montagne de Saint-Genis, seront préservés et valorisés.

L'eau, un bien précieux

L'eau est rare dans les Baronnies Provençales et cette rareté peut engendrer des conflits d'usage en période estivale, à une saison où la population est la plus importante. Le Parc s'engage à participer à une meilleure connaissance de la ressource en eau disponible et coordonnera la réalisation d'un schéma directeur d'alimentation en eau potable. Une gestion économe et responsable de la ressource en eau avec tous les partenaires est indispensable au projet de développement économique et social du territoire. Le Parc mettra en place, notamment en partenariat avec les chambres d'agriculture, un programme d'expérimentation sur les techniques agricoles économes en eau sur des exploitations agricoles pilotes. Il en sera de même avec les hébergeurs touristiques.

Mais le salut des Baronnies Provençales pourrait bien venir du sous-sol. Le Parc s'engage à approfondir cette connaissance des ressources en eaux souterraines, majeure pour l'alimentation en eau potable dans le futur.

Mieux connaître le patrimoine culturel

Le territoire des Baronnies Provençales était déjà unifié au Moyen-Age et appartenait à deux familles, les Mévouillon et les Montauban. L'absence de descendance des Montauban a en partie favorisé l'intégration des Baronnies dans le Dauphiné, puis dans le royaume de France en 1349. À l'époque, les habitants ont su occuper et valoriser la totalité de leur territoire de moyenne montagne, exploitant ici une forêt, installant là un village perché ou une tour de défense, cultivant en contrebas tel ou tel champ de petit épeautre. Ces patrimoines et cette histoire doivent être mieux connus car il est important de comprendre d'où l'on vient pour savoir où l'on va. Au cours des 12 ans d'application de la Charte, le Parc s'engage à réaliser un inventaire du patrimoine bâti dans 56 communes. Il coordonnera également des enquêtes sur l'histoire de l'occupation et de l'utilisation des terroirs, la mémoire des usages, la toponymie, sur les pratiques agricoles et sur l'importance de la langue d'oc comme langue historique du territoire. Toutes ces connaissances seront mises à disposition des habitants et des élus, notamment grâce aux technologies de l'information et de la communication. Enfin, 19 sites remarquables bénéficieront d'un accompagnement du Parc pour leur préservation et leur valorisation.

Si l'eau se fait parfois rare, elle constitue l'un des éléments importants de l'image et de l'attractivité des Baronnies Provençales. Il faut la préserver pour garantir, outre l'approvisionnement en eau potable, le maintien des activités comme l'agriculture, la pêche ou la baignade dans le Buëch, l'Eygues, la Méouge et l'Ouvèze.





Le tilleul est l'un des symboles culturels, visuels et sensoriels des Baronnies Provençales.



La lavande est présente partout sur le territoire, aussi bien en Drôme que dans les Hautes-Alpes.



Les abeilles sont, grâce à la pollinisation, les alliées indispensables des agriculteurs. 80% des plantes à fleurs survivent grâce au butinage des abeilles.



L'abricot dans la Drôme, la pomme dans les Hautes-Alpes sont les deux fers de lance de l'arboriculture locale.



Un patrimoine agricole et forestier emblématique

L'un des objectifs prioritaires est de conforter les Baronnies Provençales comme un territoire de goûts, de senteurs et de saveurs. La lavande, le tilleul et les autres plantes, aromatiques, médicinales et à parfum, les vergers, font partie du patrimoine naturel des Baronnies Provençales et en sont des marqueurs culturels. La lavande en est même le marqueur identitaire. C'est pour cela qu'elle a été choisie comme élément du logo du Parc. Malheureusement, la production est en crise. Le Parc s'engage à œuvrer à la relance de la production en accompagnant techniquement et financièrement la mise en place d'essais de nouvelles pratiques culturelles avec les organismes de recherche, notamment sur le site de la ferme expérimentale de Mévouillon.

La forêt, qui couvre à elle seule 61% des Baronnies Provençales, est en grande partie délaissée notamment du fait de la déprise agricole. Le Parc va soutenir les projets de préservation du patrimoine forestier et de valorisation de certains éléments caractéristiques comme les truffières naturelles. Le Parc se donne pour objectif de structurer et développer la filière bois (bois-énergie, bois d'œuvre). Aujourd'hui sous valorisés, les produits de la forêt constituent une opportunité de développement d'emplois locaux adaptés à la gestion durable des forêts.

Quand les moutons entretiennent le paysage

Le paysage des Baronnies Provençales est certes très riche, mais il a tendance à se refermer pour partie suite à une diminution de la présence des troupeaux. Cela entraîne une perte de biodiversité notamment dans les espaces intermédiaires entre les cultures et la forêt. L'objectif du Parc est bien de promouvoir le pastoralisme notamment pour permettre la réouverture de certains milieux et maîtriser localement l'avancée de la forêt. Le sylvo-pastoralisme est un des modes d'entretien des espaces boisés du territoire.

Le retour naturel du loup est confirmé sur le territoire du Parc, qui n'est pas un espace protégé réglementairement. La gestion de cette présence, incompatible avec les pratiques pastorales, relève de la compétence de l'Etat. Aux côtés des éleveurs et des bergers, le Parc mettra en œuvre des mesures de soutien et des actions de protection des troupeaux.

Aujourd'hui le nombre d'ovins sur le territoire des Baronnies Provençales est de 47 000. Par ailleurs il y a aussi 5000 chèvres et 900 vaches. En plus de la production alimentaire, tous ces animaux participent à l'entretien des espaces, à la prévention contre les incendies et empêchent la forêt d'avancer. L'association "Vautours en Baronnies" a créé, à l'occasion de la réintroduction du vautour fauve et du vautour moine, une filière d'équarissage naturel qui rend quotidiennement service à de nombreux éleveurs ovins et caprins, implantés dans une large zone autour de Rémuzat.

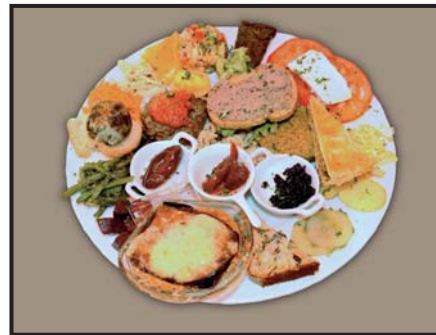




La truffe est l'un des trésors de notre terroir. Elle est présente aussi bien en Drôme que dans les Hautes-Alpes, parfois à l'état naturel.



L'agriculture valorise 60 000 ha du territoire et occupe jusqu'à 20% des actifs au cœur des Baronnies Provençales. Développer de nouveaux circuits courts d'échange et de commercialisation, permettra de rendre la qualité accessible.



Le territoire regorge de produits de qualité. La découverte des Baronnies Provençales peut aussi se faire par le verre et l'assiette.



Les vignes occupent une part importante du territoire agricole avec notamment l'appellation vin de pays des coteaux des Baronnies et les AOC côtes du Rhône à l'ouest du territoire.

AMBITION 2

Développer l'économie basée sur l'identité locale

Des produits diversifiés et de qualité

Les incertitudes sur le devenir de la politique agricole commune et la sous-valorisation économique des produits agricoles de nos territoires ruraux de montagne fragilisent la vie et la transmission des exploitations nécessaires aux Baronnies Provençales. Le Parc soutiendra, avec l'ensemble de ses partenaires professionnels, les projets collectifs d'agriculteurs (nouvelles pratiques, cultures nouvelles, valorisation et promotion des fruits, du vin, des fromages, des plantes à parfums aromatiques et médicinales, de la viande, de la laine de mouton). La Charte fixe également pour objectif, de parvenir en 2024 à 30% des surfaces agricoles en agriculture biologique. La Charte énonce enfin son opposition au développement des cultures et des expérimentations d'OGM en plein champ.

Dans les Baronnies Provençales, nous avons six AOC (appellations d'origine contrôlées) : olives noires et huile d'olive de Nyons, picodon, banon, côtes du Rhône et côtes du Rhône village, cru Vinsobres, et la zone AOC de la "lavande fine de Haute-Provence" qui couvre une grande partie des Baronnies Provençales et aussi quatre IGP (indication géographique protégée) le petit épeautre de Haute Provence, la pomme des Alpes de Haute Durance, le miel de Provence, l'agneau de Sisteron.

Dynamiser l'espace agricole

Il faut conserver nos surfaces agricoles utiles. D'ici dix ans plus de 600 exploitations sur les 1500 recensées actuellement seront à reprendre ou risquent de disparaître. Le Parc fait le choix du maintien du nombre d'agriculteurs plutôt que le regroupement d'exploitations. Il coordonnera la mise en place de dispositifs d'accompagnement à l'installation. La valorisation et la promotion des productions locales est une priorité. Le Parc proposera donc d'augmenter la valeur ajoutée des productions locales, en soutenant le développement ou l'optimisation d'outils de transformation (jus de fruits, céréales...).

Quant à la commercialisation, le Parc soutiendra le développement de nouveaux circuits courts de commercialisation en mettant en place des actions favorisant l'approvisionnement de commerces de proximité en productions agricoles locales et de la restauration collective, notamment en bio.

Il est prêt aussi, dans le cadre de sa politique de maintien du pastoralisme, à expérimenter des emplois de bergers au service du territoire.

Le territoire du Parc comprend une mosaïque de cultures agricoles correspondant à une agriculture de massif, diversifiée et de qualité avec des filières emblématiques (olive, petit épeautre, tilleul, lavande, pomme, abricot, agneau etc.). 15 % des exploitations du territoire sont déjà certifiées en agriculture biologique. Il pourrait y en avoir 30% en 2024.





Le Parc accompagne les acteurs touristiques dans des démarches exemplaires autour du bien-être et du ressourcement, à l'instar des Thermes sur la commune de Montbrun-les-Bains.



Sur le territoire du Parc il existe différents éco-matériaux aux propriétés reconnues comme le grignon d'olive, la balle d'épeautre et surtout la paille de lavande.



Une destination nature de tourisme durable

Pour que le tourisme perdure et consolide des retombées économiques importantes sur le territoire du Parc, il est essentiel de le conforter, en relation étroite avec l'agriculture. C'est l'agro-tourisme qui valorise l'environnement, les paysages, les terres cultivées, les produits du terroir et le patrimoine culturel.

Le paysage des Baronnies Provençales est un média naturel. Théâtre pour l'œil et paysage d'odeurs, de saveurs et de goûts, c'est aussi une fenêtre nocturne sur le ciel puisque le territoire est l'un des mieux sauvegardés de la pollution lumineuse d'Europe. L'un des objectifs du Parc est d'ailleurs l'obtention d'une reconnaissance internationale comme paysage nocturne préservé d'ici 2018.

Les Baronnies Provençales sont aussi une terre d'élection pour les activités de pleine nature : randonnées pédestres et équestres, cyclotourisme et vélo tout terrain, escalade et vol libre...

Quant aux loisirs motorisés, si les pratiques actuelles ont des impacts très limités, l'attractivité, la situation géographique et la faible densité de population des Baronnies Provençales en font un terrain de jeu possible, irrespectueux du territoire et de ses habitants. Face à cet enjeu, conformément à la loi, la circulation des véhicules terrestres à moteur doit être maîtrisée, en concertation avec les collectivités et acteurs associés, dans les zones de nuisances, de conflits d'usage et de grand intérêt écologique.

Anticiper et innover

Au-delà de l'agriculture et du tourisme, le Parc veut mettre en avant d'autres atouts. Dans le domaine de l'habitat, l'ambition est de favoriser le développement d'un habitat écologique et socialement accessible s'appuyant sur les savoir-faire locaux et permettant l'émergence de nouvelles filières d'éco-matériaux comme la paille de lavande.

Le déploiement de la fibre optique permet d'explorer de nouveaux gisements d'emplois (télétravail, télécentres, téléactivités) et de nouveaux services réduisant les contraintes et l'isolement de la vie en milieu rural.

Enfin, plus les habitants connaîtront leur territoire et plus ils auront à cœur de le développer tout en le préservant. Des actions de sensibilisation et d'information seront initiées en direction de tous, et plus particulièrement des jeunes sur le temps scolaire ou de loisirs. Cet objectif passera aussi par le soutien et l'accompagnement des projets d'éducation à l'environnement portés par les associations locales, les centres de loisirs, les écoles etc... afin de conforter l'emploi local.

Les Baronnies Provençales ont l'ambition de devenir un territoire d'excellence en matière d'escalade et de randonnées. 22 sites d'escalade sont aménagés, dont deux sites phares à Orpierre et Buis-les-Baronnies avec près de 1500 voies équipées. Le Parc c'est aussi 4 500 kms de sentiers balisés qui seront mis en réseau.





Le défi du Parc est de favoriser le développement de logements de qualité, économes en foncier et en énergie, accessibles au plus grand nombre.



La part de résidences secondaires est de 30% des logements en moyenne. Elle atteint même les 45% dans les cantons de Remuzat et Séderon.



Le Parc encourage les projets photovoltaïques intégrés aux bâtiments ou de petite dimension, mais dit non aux fermes photovoltaïques au sol de grande dimension qui entraînent la disparition de surfaces agricoles.

AMBITION 3

Concevoir un aménagement solidaire et durable

Un urbanisme maîtrisé

En matière d'urbanisme, l'équation est simple : il s'agit de concilier le développement du territoire tout en préservant ses paysages, parties intégrantes de sa richesse patrimoniale et de son attractivité. Il apparaît aujourd'hui préférable de densifier l'habitat existant en préservant la vocation agricole des terres cultivées.

Le Parc aura un rôle essentiel à jouer dans ce domaine en accompagnant les communes, en leur apportant les informations indispensables, grâce à la réalisation d'un inventaire des milieux ordinaires et des patrimoines bâtis et en faisant des recommandations paysagères sur l'ensemble de son territoire. Il n'aura par contre aucun pouvoir réglementaire en matière d'urbanisme. Ce sont bien les communes qui conservent la compétence habitat. Elles restent tributaires de la loi montagne qui représente parfois un frein au développement. Le Parc pourra accompagner les communes qui le souhaitent dans l'élaboration de documents d'urbanisme qui leur permettent de dessiner l'avenir de leur territoire.

Dans les secteurs les plus urbanisés du Nyonsais à l'ouest et du Laragnais à l'est, le Parc accompagnera les communes pour favoriser le développement d'un habitat intermédiaire entre l'habitat individuel et l'habitat collectif basé sur l'éco-construction. Ce sont les projets d'éco-hameaux ou d'éco-quartiers.

Favoriser la sobriété énergétique et l'énergie locale

Les Baronnie Provençales ont clairement fait le choix du développement durable et cela touche aussi le domaine de l'énergie. L'objectif est de baisser la consommation de 25% d'ici 2024 et de réduire les émissions de gaz à effet de serre. C'est aussi d'atteindre une production locale d'énergie renouvelable correspondant à 25% de la consommation locale. Pour ce faire, le Parc appuiera tous les projets de valorisation des ressources naturelles de son territoire. En particulier la filière bois-énergie mais aussi le solaire thermique et photovoltaïque intégré aux bâtiments. L'éolien, quant à lui, est considéré comme non prioritaire en raison de la forte sensibilité écologique et paysagère des sites et des crêtes.

Les pôles d'emplois sont situés aux marges du territoire. Ajouté au repli des services publics cela entraîne, pour la population vivant au cœur des Baronnie Provençales, de plus en plus de déplacements. L'idée est de développer des modes alternatifs aux déplacements individuels en voiture particulière, comme les navettes ou le transport à la demande. Ceci afin de favoriser la réduction de la consommation et des coûts énergétiques dans le domaine du transport.

La filière bois-énergie est le type même de la filière gagnant-gagnant. On valorise un capital forestier de faible valeur marchande et on entretient le paysage forestier en y favorisant de surcroît le pastoralisme. La forêt représente, avec les landes boisées, 79% de la surface des Baronnies Provençales. Outre le développement de la filière bois-énergie, des actions de promotion de nos bois pour leur utilisation dans la construction seront initiées.





Le Parc créera et animera un agenda culturel et un répertoire des acteurs culturels et des lieux de diffusion.



Le patrimoine paysager routier sera l'objet d'une attention particulière dans le traitement de ses abords avec notamment des glissières sécurité en bois.



Le maintien des services de santé de proximité est une exigence réaffirmée fortement par l'ensemble des élus du territoire. Le Parc accompagnera la création de services et d'emplois liés au secteur de la santé et du secteur sanitaire et social.



Rééquilibrer et favoriser l'accès à la culture

La majorité des manifestations se déroule en période estivale et dans les secteurs urbanisés qui concentrent l'essentiel des équipements culturels (Nyons et Buis-les-Baronnies à l'ouest et la vallée du Buëch avec l'axe Serres-Laragne à l'est). Face aux déséquilibres de l'offre, le Parc cherchera à promouvoir une meilleure répartition de la diffusion culturelle au cours de l'année et sur l'ensemble de son territoire. Pour ce faire il s'appuiera sur les acteurs culturels locaux. Si les engagements du Parc dans le domaine de la culture sont nombreux, la priorité est bien de promouvoir l'itinérance afin de bien irriguer toutes les Baronnies Provençales. C'est sur ce principe que sera organisée, et ce dès 2013, une journée annuelle de la culture. Le Parc créera aussi un événement culturel fédérateur, basé sur l'itinérance et l'interdisciplinarité, en associant les acteurs culturels du territoire.

Les jeunes seront l'objet d'une attention toute particulière, à la fois comme acteurs culturels, mais aussi comme public ayant vocation à accéder à toutes les formes de culture et de connaissance du territoire.

Vivre ensemble

Le Parc aura l'assurance d'être entendu et reconnu de l'Europe, de l'État, des régions Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur et des départements de la Drôme et des Hautes-Alpes. C'est une chance pour plus de cohérence et de dynamisme social et économique.

Notre population active est vieillissante. Nous devons prendre en charge, avec qualité, nos anciens et dans le même temps, créer les conditions pour que les jeunes vivent d'un revenu sur le territoire. Pour maintenir et accueillir de nouveaux actifs, il est primordial de garantir un niveau suffisant de commerces et de services de proximité. Le Parc, territoire numérique pilote, soutiendra et développera de nouveaux services.

Dans le domaine de la santé, le Parc sera attentif au maintien de services de santé de proximité. Le développement du territoire ne peut s'envisager sans une présence médicale bien ancrée. Le Parc aidera à la construction de nouvelles solidarités et accompagnera la création de services et d'emplois liés au secteur de la santé et de l'action sanitaire et sociale.

Le Parc est un territoire habité. Les processus de rationalisation des services publics, de désertification médicale, ajoutés aux tensions sur les budgets des collectivités locales, menacent fortement les piliers nécessaires à la vie sur le territoire. Le Parc fédérera les acteurs, élus et professionnels de la santé et de la dépendance afin de renforcer et d'adapter nos services à nos besoins.



*" La simplicité d'un pied de lavande,
symbole paysager et culturel
des Baronnies Provençales, des sillons
épousant les plis du paysage, un lien
entre la montagne et les champs cultivés,
la marque des hommes qui vivent
ce territoire entre Alpes et Provence "*



Parc naturel régional des Baronnies Provençales

Pour tout savoir sur la Charte du Parc des Baronnies Provençales :
www.baronnies-provencales.fr ou **smbp@baronnies-provencales.fr**

Document conçu et édité par le Syndicat Mixte des Baronnies Provençales, le village 26 510 Sahune

Photographies : Gilles Boivin-OT Laragne, Séverine Casali-OT Serres, Jean Christophe Cumin, Pauline Daniel, Lionel Pascale, Thierry Robin, Alain Roth,
Didier Rousselle, Thierry Vezon et l'équipe du Syndicat Mixte des Baronnies Provençales

Conception graphique : Alain Roth. Impression : Imprimerie des Alpes Gap. Diffusion 13 000 exemplaires

RhôneAlpes

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur



Hautes Alpes
Conseil Général